



DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE CÉBAZAT ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Enfant domicilié hors de Cébazat

Ce formulaire est à remettre au Service Enfance Jeunesse, en mairie de Cébazat (Rez-de-chaussée),
Dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires.

L'affectation des enfants domiciliés hors Cébazat est établie en priorité en fonction
des effectifs des écoles de la ville et, en second lieu, des motifs invoqués par la famille.

ENFANT

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Masculin Féminin Né(e) le : ___/___/___ à

Niveau demandé : Maternelle : Petits Moyens Grands / Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

École souhaitée

Maternelle Jules Ferry

Élémentaire Jules Ferry

Maternelle Pierre et Marie Curie

Élémentaire Pierre et Marie Curie

DOMICILE DE L'ENFANT

MÈRE

PÈRE

TUTEUR

RESIDENCE ALTERNEE

Nom:

Prénom:

Adresse N° Rue :

CP Commune:

Téléphone :

Portable :

Adresse E-mail:

Situation

familiale:

MÈRE-PÈRE (ou tuteur)

.....
.....
.....
.....
.....
.....@.....

MÈRE-PÈRE (ou tuteur)

.....
.....
.....
.....
.....
.....@.....

Marié/Pacsé/Vie Maritale Divorcé/Séparé Monoparentale Veuf(ve)

DOMICILE DE L'AUTRE PARENT

MÈRE

PÈRE

Nom Prénom :

Adresse N° Rue :

CP Commune:

Téléphone :

Adresse Mail :

.....
.....
.....
..... Portable :

.....@.....

École fréquentée en 2021-2022 : Classe :

Enfants habitant à la même adresse

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation / Classe en 2022-2023
		___/___/___	
		___/___/___	
		___/___/___	

EXPOSÉ DES MOTIFS de la demande de dérogation

- Regroupement familial (autre enfant habitant le domicile déjà scolarisé dans l'école-le groupe scolaire)
 Autre motif : précisez ci-après

ENGAGEMENT DES PARENTS

Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et s'engage(nt) à signaler au Service Enfance Jeunesse ainsi qu'à la direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informés que :

Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n°91-220 de l'Éducation Nationale en vue de la scolarisation des enfants.

Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Cébazat et de l'Éducation Nationale.

Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Ces données seront conservées jusqu'à la radiation de l'enfant des écoles de la Ville.

À, le

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite

Signature du (des) parent(s) ou Tuteur demandeur(s)

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

- ✓ L'école de secteur a-t-elle des places disponibles : OUI NON
- ✓ L'enfant peut-il être accueilli dans un restaurant scolaire OUI NON
- ✓ L'enfant peut-il être accueilli dans une garderie ou un autre système de garde mis en place par la commune OUI NON
- ✓ Horaires d'accueil possibles -----
- ✓ Le Maire de la commune donne-t-il son autorisation pour scolariser l'enfant à Cébazat OUI NON

**Cachet et signature du Maire
de la commune du domicile de l'enfant**